

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

3 NOVEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 3 novembre 2014 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2014-11-204 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant varia ouvert et en y ajoutant les points suivants, à savoir :

- Transport Pierre Dionne;
- Nettoyage des terrains et jardinières;
- Petit journal.

ADOPTÉE

2014-11-205 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 22 OCTOBRE 2014

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ces procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2014.

ADOPTÉE

2014-11-206 RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE ANDRÉ MORIN SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches prend acte du rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, déposé par Monsieur le Maire comprenant la liste des contrats de plus de 25 000 \$ qui ont été effectués pour la période débutant le 2 octobre 2013 au 6 octobre de 2014.

Que le Conseil décrète que sera publié le texte dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et sur le site Web de la municipalité conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 955 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2014-11-207 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 8 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 8 octobre au 3 novembre 2014, pour un montant de 39,415.61 \$ et numérotés consécutivement de 2205 à 2224 pour les chèques de payes et de 2638 à 2664 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

2014-11-208 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE AVOCAT – DOSSIER D'EXPROPRIATION - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES –

Considérant que la Municipalité a mandaté un avocat dans le dossier d'expropriation des terrains pour les travaux d'assainissement des eaux usées;

Considérant que le mandat est réalisé;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve le paiement de la facture suivante à Jean-Pierre Chamberland, avocat, à savoir :

- Facture du 5 août 2014 Municipalité de Grosses-Roches via le dossier de Mme Gisèle Marquis du 2014-04-03 au 22014-08-05 au montant de 1 015.02 \$.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

2014-11-209 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LA DIFFUSION DES

**MESSAGES DE LA MUNICIPALITÉ PAR LES STATIONS DE
RADIO CHRM ET CHOÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense et le paiement au montant de 200.00 \$ plus les taxes pour la diffusion des messages de la Municipalité de Grosses-Roches sur les ondes des radios CHRM et CHOÉ de décembre 2014 à novembre 2015.

ADOPTÉE

**2014-11-210 DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2014
ET ESTIMATION POUR LES DEUX (2) MOIS À VENIR**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches accepte le dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 octobre 2014 et de l'estimation pour les deux (2) mois à venir tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2014-11-211 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ÉLUS

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

QUE le conseil municipal de Grosses-Roches accepte le dépôt des déclarations d'intérêts des élus conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités au 3 novembre 2014.

ADOPTÉE

2014-11-212 AVIS À LA MRC DE LA MATANIE - VENTE DES TPI ÉPARS

Considérant que suite au dernier Conseil de la MRC, les élus ont demandé de transmettre à chaque municipalité des cartes concernant la vente des TPI épars et/ou présentant peu de possibilités de développement;

Considérant que suite aux cartes relatives au territoire de Grosses-Roches on y constate que plusieurs terrains ont été autorisés pour une vente par le ministre en 2006 et en 2014;

Considérant que ces lots pourraient être mis en vente dans les prochains mois par la MRC pour financer des initiatives de développement, notamment dans l'axe Grosses-Roches – Lac Matane;

Considérant que les lots faisant partie de la phase 2 ont un faible potentiel de développement et suite à la vente des lots de la phase 1, une demande sera aussi transmise au MERN pour faire autoriser leur vente;

Considérant que la MRC de La Matanie consulte la municipalité à savoir si elle a des projets concrets de développement pour les lots de la phase 1 et 2 d'aviser le plus rapidement possible ladite MRC;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

QUE le conseil municipal de Grosses-Roches informe la MRC de La Matanie qu'elle n'a pas de projets concrets de développement et qu'elle est favorable à la vente desdits lots.

ADOPTÉE

2014-11-213 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR OBLIGER LE PROPRIÉTAIRE DU 101, ROUTE 132 EST – GROSSES-ROCHES À SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que le propriétaire du 101, Route 132 Est à Grosses-Roches a reçu un avis d'infraction en date du 2 décembre 2013 pour un usage et entreposage non conforme sur sa propriété;

Considérant que le 21 janvier 2014 la municipalité a demandé au propriétaire de se conformer à la réglementation ou de déposer une demande de modification à la réglementation pour permettre cet usage, et ce, sans réponse dudit propriétaire;

Considérant que le 1^{er} mai 2014 la municipalité a fait parvenir un avis de se conformer et encore une fois sans réponse dudit propriétaire;

Considérant que le 9 octobre 2014 la municipalité a fait parvenir une lettre demandant au propriétaire de le rencontrer pour trouver une solution suite à des plaintes de certains contribuables et que le propriétaire n'a donné aucune nouvelle à ce jour;

Considérant que la municipalité a démontré sa bonne volonté de vouloir régler ce dossier et que ledit propriétaire ne donne pas suite;

En conséquence,

Le vote est demandé par M. le Maire, à savoir :

POUR

CONTRE

JEAN-YVES ST-LOUIS

NATHALIE AYOTTE

JEAN-GUY OUELLET

DOMINIQUE OUELLET

PÂQUERETTE COULOMBE

LUCILLE MARIN

DONC, il est résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense pour prendre les moyens légaux appropriés pour faire respecter la réglementation.

ADOPTÉE

**2014-11-214 CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES ET TRAITEMENT DES MATIÈRES
RECYCLABLES ANNÉE 2015**

Considérant que le Conseil municipal désire procéder par soumission sur invitation écrite pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et le traitement des matières recyclables année 2015;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches autorise la secrétaire-trésorière à procéder à la demande de soumission sur invitation écrite concernant la cueillette et le transport ci-dessus mentionnés auprès des compagnies suivantes :

- 1) **Groupe Bouffard de Matane;**
- 2) **Exploitation Jaffa inc. de Maria**

De prévoir l'ouverture des soumissions le 17 novembre 2014 à 11 heures au bureau municipal.

ADOPTÉE

**2014-11-215 ORGANISATION D'UNE SOIRÉE DE MUSIQUE
TRADITIONNELLE POUR ACCUEILLIR LES NOUVEAUX
ARRIVANTS DE LA MATANIE AVEC LA PARTICIPATION DE
(SANAM)**

Considérant que Monsieur le Maire a été approché par le service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) afin d'organiser dans notre municipalité une activité pour faire connaître Grosses-Roches par une soirée de musique traditionnelle (une veillée) tout en accueillant les nouveaux arrivants de La Matanie;

Considérant que plusieurs municipalités ont déjà fait ce genre d'activité et qu'il serait important pour notre municipalité d'y participer;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches autorise l'organisation d'une activité par un souper et une soirée de musique traditionnelle afin d'accueillir les nouveaux arrivants de La Matanie.

QUE monsieur Jean-Yves St-Louis sera responsable de trouver des artistes locaux.

QUE monsieur André Morin s'engage à communiquer avec monsieur Yvano Tremblay, responsable de l'âge d'or pour le repas et la salle;

QUE l'activité se déroule en début décembre et sera appuyée par SANAM pour les fonds et la vente de billets pour le repas.

ADOPTÉE

2014-11-216 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

D'ajourner la présente assemblée au 17 novembre 2014 à 19h30, il était 20h40.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je soussigné, André Morin, maire, approuve toutes les résolutions contenues au procès-verbal du 3 novembre 2014.

André Morin, maire